

Exercice 2007 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) - Reprise des résultats de l'exercice 2006 en application de la nomenclature M22

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 qui stipule notamment que :

➤ le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant

➤ les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2006 du Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées sont les suivants :

↳ Section d'investissement

↳ Résultat du budget 2005, déduction faite de la reprise sur réserve de compensation		+ 192 606,65 €	(1)
↳ <u>Réalisations 2006</u>			
Dépenses réalisées	-	23 095,98 €	
Recettes réalisées	+	<u>26 754,94 €</u>	
	+	3 658,96 €	(2)
↳ Résultat de clôture 2006 (1)+(2)	+	196 265,61 €	(3)
↳ <u>Restes à réaliser 2006</u> :			
Dépenses à reporter	-	14 130,00 €	
Recettes à reporter	+	<u>0,00 €</u>	
	-	14 130,00 €	(4)
↳ Résultat de la section d'investissement (3)+(4)	+	182 135,61 €	

↳ **Section de fonctionnement**

↳ Résultat de l'exercice 2005 après intégration
de la reprise sur réserve de compensation + 61 180,76 € (1)

↳ Réalisations 2006

Dépenses réalisées - 460 884,34 €

Recettes réalisées + 409 428,63 €

↳ Résultat de la section de fonctionnement - 51 455,71 € (2)

↳ Résultat de clôture 2006 (1)+(2) + 9 725,05 €

Le Conseil Municipal est invité à inscrire en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe SSADPA :

- le résultat de clôture de l'exercice 2006 de la section d'investissement, soit 196 265,61 € au chapitre 001 / 001 CS 50000. Sur ce montant, une somme de 14 130 € est destinée à la couverture des restes à réaliser 2006. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 182 135,61 €

- le résultat de clôture de l'exercice 2006 de la section de fonctionnement, soit 9 725,05 € au chapitre 002 / 002 CS 50000.

Résultat de l'exécution du budget 2006

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	26 700,00	428 528,24	455 228,24
Titres de recettes émis *	B	26 754,94	409 428,63	436 183,57
dont rattachements	C		0,00	0,00
Restes à réaliser	D	0,00		0,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	E	37 665,00	489 709,00	527 374,00
Engagements	F	37 225,98	460 884,34	498 110,32
Mandats émis *	G	23 095,98	460 884,34	483 980,32
dont rattachements	H		0,00	0,00
Dépenses engagées non mandatées	I = F-G	14 130,00		14 130,00
Dépenses engagées non rattachées	J = F-G		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)				
<i>Solde d'exécution</i>				
Excédent	B-G	3 658,96		3 658,96
Déficit	G-B		(51 455,71)	(51 455,71)
<i>Solde des restes à réaliser</i>				
Excédent	D -(I+J)			
Déficit	(I+J)-D	(14 130,00)		(14 130,00)
Résultat reporté (2)				
Excédent		192 606,65	61 180,76	253 787,41
Déficit				
Résultat cumulé (1 + 2)				
Excédent		182 135,61	9 725,05	191 860,66
Déficit				

* après déduction des annulations de titres et de mandats

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

SSADPA	Résultat à la clôture de l'exercice 2005 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture 2006
Investissement	192 606,65 (A)		3 658,96	196 265,61 (1) - (2) + (3)
Fonctionnement	61 180,76 (A)		(51 455,71)	9 725,05 (1) + (3)
Total	253 787,41		(47 796,75)	205 990,66

(A) Reprise sur réserve de compensation par délibération du Conseil Municipal du 18/12/2006 :

INVESTISSEMENT 240 042,65 - 47 436 = 192 606,65

FONCTIONNEMENT 13 744,76 + 47 436 = 61 180,76

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.